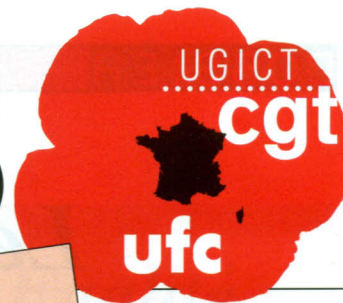


RÉSONANCES



La tribune des cadres et cadres supérieurs

BRANCHE
TELECOMMUNICATIONS

Point de vue

L'évaluation : un sujet majeur pour les cadres

Elle renvoie pour eux au besoin de reconnaissance du travail et des qualifications professionnelles. Pour les employeurs, elle consiste plutôt à déterminer des objectifs, contrôler les activités des salariés, verser une partie de la rémunération sous forme de prime de résultats : visions antinomiques s'il en est !

Tous les ans voire tous les 6 mois revient le temps des entretiens. Certains d'entre nous appréhendent ces périodes car elles génèrent beaucoup d'attentes, mais surtout beaucoup de déceptions. Nos entreprises ont investi cette forme de management, pas pour évaluer le contenu du travail, mais pour faire adhérer à leurs stratégies.

Pourtant, chacun d'entre nous vit cette évaluation comme un challenge, car c'est cette dernière qui sert de base pour la reconnaissance de nos qualifications, notre salaire annuel, nos éventuelles promotions, la mobilité... mais aussi c'est une cause de stress et de souffrance au travail, car les cadres, nous sommes aussi des « évaluateurs-évalués » !

Nos conditions de vie et de travail sont suspendues à cette agitation organisée par nos directions pour faire de ces périodes d'évaluation, non pas un moment d'échanges dans nos services, mais un véritable cauchemar.

Au vu de cette problématique récurrente, la CGT organisera, en octobre, une journée d'étude sur l'évaluation, dont nous vous rendrons compte prochainement.



Les évaluations
ne doivent plus
se résumer
à des demandes
toujours plus
importantes et
plus stressantes !

Dans ce numéro :

Éditorial :

Dossier : Décryptage de la stratégie

Eclairage : Les jeunes diplômés

Page 1

Pages 2 et 3

Page 4

Et les infos...

... les échos...

... les brèves...

ÉDITORIAL

Des actes, maintenant !

Ce second semestre 2012 s'ouvre sur un monde du travail qui a intégré que « le changement c'est maintenant », les attentes des salariés sont fortes. Pendant sa campagne François Hollande a dégagé deux priorités : la lutte contre les inégalités et la jeunesse. Pour une mise en pratique immédiate, la CGT a interpellé les députés dès le 26 juin, à travers la remise de 500 CV, et leur a soumis dix propositions pour une loi cadre visant à la reconnaissance des qualifications, la protection et l'insertion des jeunes diplômés. Car aujourd'hui pour 70% des jeunes entrant dans la vie professionnelle le 1er emploi est un CDD !



Béatrice Legrand

Après des années de politique régressive la CGT a participé, début juillet, à la conférence nationale où elle a porté des propositions sur les sept thèmes retenus par le gouvernement. Si l'environnement politique est déterminant pour l'activité économique et sociale, il l'est aussi pour la vie et les droits des salariés.

Les souffrances des cadres sont aujourd'hui d'autant plus fortes que les pratiques coercitives à leur rencontre montent en puissance. Ils subissent de plein fouet la transformation de la part intellectuelle du travail qui sape leur liberté d'action et de contribution.

Il y a manifestement une attente vis-à-vis du prochain quinquennat qui doit être celui du retour de l'intérêt au travail, de sa revalorisation. A cela il y a un présupposé qui est celui de la « définancialisation » de l'entreprise et de la société, afin de permettre le débat, de donner du sens et de peser sur les stratégies et les finalités !

Cette publication est financée
par les cotisations des syndiqué(e)s

Les Télécoms au cœur des exigences de changement

Les cadres comme l'ensemble des télécommunicants sont nombreux aujourd'hui à s'interroger sur leur avenir dans un secteur en repli alors qu'il est essentiel pour le développement de notre pays tant au plan économique et industriel, que territorial, social et culturel d'autant que les besoins des entreprises et de la population sont énormes.

La situation actuelle

Nous vivons aujourd'hui les conséquences exacerbées de plus de 15 ans de déréglementation, de démantèlement et de privatisation des Télécoms en France. Ce choix visait, en droite ligne des orientations européennes, sous prétexte de promouvoir une concurrence « libre et non faussée » dans les services publics de réseau, à permettre à quelques uns de s'approprier des profits particulièrement juteux.

Si l'arrivée de FREE dans la téléphonie mobile est le dernier événement en date, nul doute que la recomposition en cours ne s'arrêtera pas là si ce sont les marchés financiers qui restent aux

manettes. Pour mieux casser les monopoles publics historiques dans chaque pays, ils ont favorisé la multiplication des opérateurs (140 aujourd'hui en Europe). Ce qui leur sert maintenant à justifier le dumping social.

L'exemple de Free est significatif à cet égard : l'ex-gouvernement Sarkozy a fait le choix de vendre une 4^e licence mobile dans un marché déjà mature ce qui induit volontairement une déstabilisation du secteur, et sert de prétexte aux autres opérateurs pour réaliser d'importantes restructurations. L'objectif étant à plus ou moins long terme de reconstituer de nouveaux grands oligopoles... mais privés comme c'est déjà le cas aux États Unis. Les grandes manœuvres ont déjà commencé, la presse se fait ainsi l'écho de « consolidation inévitable en Europe ».

Les dégâts économiques et sociaux d'une telle logique sont déjà trop nombreux : 54 000 emplois perdus en 15 ans, tous opérateurs confondus en France, des milliers d'emplois aujourd'hui menacés dans l'ensemble de la filière des télécoms (opérateurs, équipementiers, centres d'appel, prestataires informatiques), un retard important dans le déploiement du très haut débit pourtant indispensable à toute la société du fait du manque d'investissements conséquents, une recherche en panne et cantonnée à l'innovation sur des produits et services à rentabilité immédiate et une qualité de service bien loin des attentes.

Des dégâts humains aussi avec des salariés, dont plus de la moitié sont des cadres, qui n'en peuvent plus de ne pas pouvoir effectuer leur travail correctement faute de moyens, qui n'en peuvent plus d'organisations du travail infantilisantes, de consignes contradictoires, de ne jamais être entendus... et qui auraient pourtant tant de choses à dire pour contribuer à un autre mode de management et que le travail redevienne source d'épanouissement.



Comment sortir de cette spirale ?

Avant tout prendre en compte en priorité la réponse aux besoins des populations et aux attentes des salariés, des cadres à un rôle contributif en matière de contenu, d'organisation, de conditions et de reconnaissance du travail, plutôt que la satisfaction des exigences des actionnaires.

500 millions redistribués à SFR, 4,39 milliards à France Telecom/Orange : ce n'est pas acceptable et cela doit cesser. Cette exigence s'est exprimée avec force dans diverses initiatives à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires tout comme celle d'une autre utilisation des marges importantes réalisées dans notre secteur (tant par les opérateurs, avec 40% à Free et 38,4% à Orange par exemple, que par les producteurs, éditeurs et fournisseurs de contenus). C'est le but de la proposition de la CGT FAPT et de son Union Fédérale des Cadres d'une autre répartition des richesses créées dans les Télécoms vers l'investissement dans la recherche et le très haut débit, vers l'emploi et l'amélioration des conditions de travail, et vers une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications. Ce sont des milliers d'emplois qualifiés qui pourraient ainsi être créés dans les opérateurs, l'industrie et l'informatique pour la production de la fibre optique, son installation, sa gestion, son entretien, et aussi

pour la création des logiciels nécessaires ou pour la production des équipements divers, etc.

La CGT FAPT a, dans le cadre de la campagne présidentielle, interpellé tous les candidats républicains sur l'urgence d'une alternative progressiste à la logique financière actuelle pour sortir de la crise économique et sociale. Elle propose en ce sens de mettre à l'ordre du jour l'appropriation publique des activités de télécommunications pour reconquérir un véritable service public de la communication. Il s'agit de sortir les Télécoms des griffes des marchés financiers, de donner des droits nouveaux aux salariés et à leurs organisations syndicales pour intervenir dans la stratégie et la gestion des entreprises, de créer de nouvelles instances publiques démocratiques, au niveau national et régional en lieu et place de l'ARCEP pour s'assurer que les opérateurs respectent plusieurs obligations (aménagement de tout le territoire, niveau, prix et qualité des services, emplois stables et qualifiés, coopérations...).

Un nouveau président, une nouvelle assemblée nationale sont maintenant élus. L'histoire est là pour nous rappeler que pour que des avancées sociales soient obtenues, et que cela change aussi dans les Télécoms, la mobilisation des salariés est déterminante.

Egalité

Harcèlement sexuel : vide juridique !

Les associations de victimes de harcèlement demandaient depuis des lustres la réécriture de l'article 222-33 du Code Pénal qui manquait de précision en définissant le harcèlement comme «le fait de harceler» contrairement à ce qui existait dans la loi du 17 juin 1998 qui précisait «..... en donnant des ordres, proférant des menaces, imposant des contraintes ou exerçant des pressions graves».

Saisie d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil Constitutionnel a abrogé cet article créant un vide juridique insupportable alors qu'il aurait pu, comme il l'a déjà fait, reporter les effets de sa décision jusqu'à la modification des textes évitant ainsi que les procédures en cours ne soient annulées !

Un projet de loi a été présenté au Conseil des ministres en juin et viendra devant le Parlement pendant l'été. Dans l'attente, les incriminations de violences, agressions sexuelles peuvent être utilisées afin que les victimes ne soient pas pénalisées.

Au travail et dans la vie, la CGT lutte contre les violences et le harcèlement faits aux femmes.

La fibre, c'est bon pour la France

Les usages du très haut débit deviennent indispensables à la vie économique du pays et en cette période de crise c'est un investissement essentiel pour la France. Mais c'est principalement dans les villes que la fibre se déploie permettant aux urbains d'avoir accès au très haut débit. Pour la CGT, les opérateurs se doivent de contribuer à l'aménagement équilibré du territoire et à la réindustrialisation du pays.

On estime à 20000 le nombre de personnes à former sur les métiers de chargés d'affaires en déploiement FTTH, monteurs-raccordeurs, conducteurs de travaux THD, technicien de raccordement client, technicien de maintenance.

C'est à relever ce défi humain, entre autres, que devraient surtout servir les bénéfices des opérateurs.

Emploi stable et jeunes diplômés

Les Rencontres d'Options 2012 se sont déroulées le 11 avril dernier, sur le thème de l'insertion et le travail des jeunes diplômés. Les tables rondes étaient composées de représentants syndicaux (étudiants et salariés), de représentants de l'Education Nationale, d'un sociologue et de représentants d'entreprises.

Ce fut l'occasion d'exposer les grands axes de la proposition d'une loi cadre sur la jeunesse, s'inscrivant dans la sécurisation des parcours professionnels.

La France connaît à la fois un haut taux de natalité unique en Europe, et une faible politique en direction de la jeunesse : quel paradoxe ! Les politiques publiques menées depuis 20 ans n'ont fait que dégrader la situation. Les exonérations de cotisations sociales ont créé des effets d'aubaine pour le patronat, et l'application de

contrats spécifiques vise à sortir les jeunes salariés du droit commun.

Le taux de scolarisation des 20-24 ans est plus élevé en France qu'ailleurs en Europe : 43%. Parmi les 700 000 jeunes achevant leurs études, chaque année, 60% sont diplômés Bac et au-delà, dont 42% de l'enseignement supérieur. En 10 ans, plus du tiers du salariat sera renouvelé et plus de 50% en 7 ans dans certaines filières (eau, énergie, informatique).

Pour la première fois une génération s'apprête à vivre moins bien que ses parents. 46% des jeunes vivent l'entrée dans le monde du travail comme « l'arrêt des projets de vie, une baisse du niveau de vie » et pour 33% des jeunes, c'est « un logement indécent » : quelle régression de civilisation !

Les jeunes, très lucides, se savent être des travailleurs jetables, du coup, nous assistons vis à vis de l'entreprise à une « distanciation affective du sentiment d'appartenance », selon l'expression de Michel Vakaloulis (sociologue), et contrairement à certains présupposés, « les jeunes pratiquent une politique de l'individualité créatrice différente de l'individualisme marchand ».

Les aléas de carrière transforment le travail en une véritable épreuve. Pour les jeunes, le travail est tout d'abord un moyen de subsistance, puis une modalité d'accomplissement de soi, une opportunité d'investissement créatif, enfin une utilité sociale avec la satisfaction des besoins sociaux.

Le débat a aussi permis de critiquer les conditions de travail et les conditions d'utilisation des alternants et stagiaires. Ce qui a donné un certain relief aux propos du représentant de la DRH de France Télécom : « la recherche du bien-être au travail n'intéresse pas que les jeunes. Il faut sortir des schémas classiques, pour aller vers l'essentiel, au bénéfice de tout le monde. Il faut repenser les méthodes de travail pour plus d'efficacité. Le culte des indicateurs et du présentisme restent dominants ; ainsi que la réunionite sans prise de décision ». C'est noté.

L'UGICT et l'UNEF ont interpellé les candidats à l'élection présidentielle sur l'emploi des jeunes diplômés. Elles les ont appelé à élaborer une loi cadre pour l'emploi stable et qualifié des jeunes. Trois leviers sont proposés : protéger la période du 1^{er} emploi notamment par une aide financière ; stabiliser en faisant de l'accès au CDI la règle et non plus l'exception ; reconnaître et rémunérer les qualifications.



Internet

www.cgt.fr le site de la CGT

www.cgt-fapt.fr le site de la CGT FAPT

Espace Cadres

www.ugict.cgt.fr le site de l'UGICT CGT

